



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VILLE de HOUDAN

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

### Arrêté n° 2026-AG-010 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Gilles CABARET, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Le Maire de la Commune de Houdan,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à des membres du Conseil Municipal,

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) et l'article L.2122-24 du CGCT relatif aux pouvoirs de police du Maire,

**Vu** la délibération n°2026-DEL-016 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 actant l'élection du Maire,

**Vu** la délibération n°2026-DEL-017 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'Adjoints au Maire,

**Vu** la délibération n°2026-DEL-018 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des Adjoints au Maire,

**Vu** la délibération n°2026-DEL-027 du conseil municipal en date du 31 mars 2026 portant désignation des membres de la commission facultative urbanisme,

**Vu** le règlement intérieur adopté le 31 mars 2026,

**Considérant** que Monsieur Gilles CABARET a été élu 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

**Considérant** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de maintenir la délégation de fonction du maire, relative aux secteurs « Travaux et Urbanisme », au bénéfice du 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

### ARRETE

**Article 1 :** Il est donné délégation de fonction à Gilles CABARET, Adjoint au Maire aux secteurs «Travaux et Urbanisme» pour exercer les attributions suivantes :

Urbanisme

- assurer la vice-présidence et l'animation de la commission facultative urbanisme dont le rôle est d'examiner les affaires relatives à l'aménagement du territoire, au droit des sols, au suivi de l'Opah-RU, au suivi de l'opération du quartier de la Gare et plus généralement donner un avis sur des opérations d'urbanisme significatives. Elle donnera en particulier un avis sur les permis d'aménager. Elle sera chargée de suivre la révision du PLU à intervenir avant février 2028,

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le 15/04/2026

ID : 078-217803105-20260414-2026\_ART\_AG\_10-AI



- représenter la commune dans le suivi de l'élaboration de la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH) et dans les groupes de travail consacrés au quartier Gare,
- suivre l'instruction des différents dossiers d'autorisation du droit des sols (permis de construire, de démolir, déclaration préalable, etc ) et des permis d'aménager en lien avec le Maire, signature restant au Maire,
- signer les certificats d'urbanisme, certificats d'alignement, numérotation,
- signer les Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) après visa du Maire,
- assurer l'instruction de DAACT et signer les attestations correspondantes,
- présenter un bilan annuel commenté des mutations et d'autorisations d'urbanisme.

#### Travaux

- proposer la programmation des travaux neufs et d'entretien sur l'espace public et sur les bâtiments y compris le parc de logements privés,
- assurer la mise au point des dossiers, le suivi de l'exécution des marchés, représenter la commune aux réunions de chantier,
- assurer l'accompagnement des services techniques de la Ville,
- proposer des mesures permettant de diminuer les consommations de fluides des bâtiments publics,
- représenter la commune au sein de la commission routes de la CCPH.

Il est donné délégation de signature à Monsieur Gilles CABARET pour signer tout acte ou document relatif à ces secteurs à l'exception de ceux comportant un engagement financier.

**Article 2 :** Lorsque la délégation entraîne une signature, celle de l'Adjoint sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

**Article 3 :** La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**Article 4 :** Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

**Article 5 :** La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet de Versailles, représentant de l'Etat, dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et publication.

En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République et au Trésorier Principal Municipal.

Fait à Houdan, le 14 avril 2026

Notifié à l'intéressé le : 14.4.2026



Le Maire,  
Jean-Marie TETART.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** mercredi 15 avril 2026 12:37  
**À:** s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;  
backuptdt@berger-levrault.com  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--SPREF0781-217803105-20260415-20755.xml;  
078-217803105-20260414-2026\_ART\_AG\_10-AI-1-2\_21361.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-04-15(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2026\_ART\_AG\_10

Objet acte: Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Gilles Cabaret, 3me Adjoint au Maire.

Nature de l'acte: Actes individuels

Matière: 5.4-Delegation de fonctions

Identifiant Acte: 078-217803105-20260414-2026\_ART\_AG\_10-AI

---

**Rapport d'erreur(s):**